



DEL 2024.04.10/28

DELIBÉRATIONS N°28
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2024

Le **mercredi 10 avril 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

**Jeux Olympiques et
Paralympiques
d'Hiver 2030 - Pôle
Briançonnais**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, André MARTIN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Christian JULLIEN, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Objet :

**Quartier olympique -
Étude de
programmation**

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Maryse XAUSA-FRANÇOIS
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 04/04/2024

Affichage: 04/04/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, Renaud PONS, Maud GADÉ, Lou AFRICAÏN, Aurore MARCHAND, Gabriel LÉON

Absents :

Catherine VALDENNAIRE, Sandrine CORDIER, Max DUEZ

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_28-DE

Reçu le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- VU** l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur du 08/06/1989 portant inscription au titre des monuments historiques du fort des Trois Têtes ;
- VU** l'inscription du fort des Trois Têtes sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO le 08/07/2008, au titre des Fortifications de Vauban, aux cotés de 11 autres sites ;
- CONSIDERANT** la vacance du site du fort des Trois Têtes, appartenant à l'Etat (ministère des Armées) sis sur la parcelle cadastrée section B n°1393, pour une superficie totale de 406 091 m² ;
- CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de définir le programme d'un projet diversifié de renouvellement urbain sur cette parcelle, en partenariat avec l'État (ministères des Armées et de la Culture) et la Région SUD, en vue d'y établir un nouveau quartier urbain ;
- CONSIDERANT** la candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 ;
- CONSIDERANT** le projet d'implanter le Village Olympique et Paralympique du pôle Briançonnais dans le fort des Trois Têtes, ce qui constituerait un objectif intermédiaire dans l'aménagement du fort et justifierait le nom de « Quartier Olympique » ;
- CONSIDERANT** les besoins en logements destinés aux saisonniers et aux résidents permanents, en accession à la propriété ou en location ;
- CONSIDERANT** le potentiel de réhabilitation dans les bâtiments militaires présents sur le site, représentant environ 10 000 m² de surface de plancher ;
- CONSIDERANT** l'intérêt que peut représenter un tel site pour des opérateurs privés, en vue d'y réaliser une opération immobilière ;
- CONSIDERANT** la nécessité de cadrer les potentiels projets privés par des orientations d'aménagement et des spécifications détaillées en matière de préservation du monument historique ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer une étude d'aménagement urbain visant à définir un programme détaillé et à cadrer l'appel à projets qui suivra, en vue d'une cession avec charges ;
- CONSIDERANT** l'estimation du coût de cette étude à 120 000 € HT ;

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_28-DE
Reçu le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- D'approuver la réalisation de cette étude d'aménagement urbain ;
- De définir le plan de financement suivant pour cette étude :

Région SUD PACA (80%)	96 000 €
Autofinancement (20%)	24 000 €
Total	120 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette étude ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

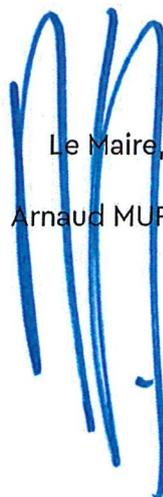
ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

JOP 2030 - PÔLE BRIANÇONNAIS DEL 2024.04.10/28

PUBLIÉE LE : 15 AVR. 2024



Le Maire,

Arnaud MURGIA

